

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de VAL D'OINGT s'est réuni en session ordinaire le mardi 09 avril 2019 à 19h00 dans la salle du Conseil du Bois d'Oingt, sous la Présidence de Paul PERIGEAT, Maire de Val d'Oingt.

M. Philippe Proïetti procède à l'appel des membres du Conseil : 26 présents, 11 absents dont 6 procurations, soit 32 votants

Mme Véronique Montet est nommée Secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

Les conseillers sont appelés à signer la feuille d'émargement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. VENTE LOT N°5 – 92 m² - RESIDENCE DE LA CHAPELLE (parcelle AE 175)

Exposé de Georges Chaverot

M. Chaverot rappelle les conditions de mise en vente des appartements (situés 2 rue Biolay au Bois d'Oingt – Résidence de la Chapelle) votées lors de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2018.

Le prix moyen plancher de mise en vente de 1950 €/m² avait été retenu.

Il est rappelé à l'assemblée, qu'à ce jour 5 lots sont vendus dont 1 est encore sous compromis de vente. La moyenne de vente de ces 5 lots arrive à 1982 €/m².

Une nouvelle offre d'achat est parvenue en mairie pour le lot n°5 au prix de 157000 € net vendeur. La mise en vente de ce bien était proposée par les agences immobilières à 170000€ net vendeur.

L'offre est effectivement en-dessous du prix demandé mais il faut préciser que l'état de cet appartement nécessitera des travaux plus importants que les autres lots ; données qui n'avaient pas été prises en considération lors de la mise en vente.

Avec cette offre d'achat le prix moyen de vente se trouverait à 1930 €/m² au lieu de 1950€/m² comme indiqué dans la délibération initiale.

Ainsi, compte tenu de l'état de cet appartement et de la rareté des offres d'achat reçues pour ce bien, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette offre pour le lot 5 au montant de 157000 € net vendeur et par conséquent de ramener le prix de vente plancher à 1930 €/m² pour l'ensemble des ventes de la résidence.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RESTRUCTURATION DU STADE DE FOOT DE VAL D'OINGT :

Exposé de Patrice Gallien

M. Gallien informe l'assemblée, que selon la procédure des marchés publics, une consultation a eu lieu concernant le projet de restructuration du stade de foot de Val d'Oingt situé sur la commune déléguée du Bois d'Oingt.

À l'issue de cette consultation, le montant total des travaux se montera à 594795 € HT (maîtrise d'œuvre incluse).

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et, à ce jour, nous sommes en attente d'une réponse de la commission d'attribution.

Afin de poursuivre les diverses demandes de subventions, il est demandé l'accord des élus sur les demandes d'aides financières suivantes :

a. APPELS à PROJETS : demande de subvention auprès du Département du Rhône

M. Gallien rappelle que les 3 communes historiques avaient bénéficié de contrats triennaux, qui seront soldés courant avril 2019.

Ces contrats ne sont plus reconduits depuis la délibération d'avril 2016 prise par le Département actant une nouvelle politique de soutien aux communes dénommée : Appel à Projets.

Cette procédure peut être mise en place annuellement et la nouvelle modalité à prendre en compte est que la participation du Département sera limitée au montant autofinancé par la commune.

Cette année la politique d'octroi de ces subventions par le Département tourne autour de 4 axes :

- Créer des places d'hébergement supplémentaires pour la petite enfance
- Rompre l'isolement des seniors
- Mutualiser les équipements sportifs
- Encourager la protection de la ressource en eau par la mutualisation des infrastructures

Au regard de ces propositions, M. Gallien suggère qu'un dépôt d'appel à projets soit effectué au titre de 2019 concernant la restructuration du stade de foot de Val d'Oingt ; dossier entrant complètement dans le champ du dispositif 2019.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal le dépôt d'un dossier d'appel à projets concernant la restructuration du stade de foot de Val d'Oingt pour 594795 € HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus) tel que cela a été validé suite à l'appel d'offres effectuée en janvier 2019.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

b. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU RHÔNE : D.E.T.R

Il est également demandé à l'assemblée de valider la demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône pour la restructuration du stade de foot de Val d'Oingt pour le montant de 594795 € HT.

Ce dépôt de dossier peut être fait dans le cadre du soutien aux communes nouvelles accordé par la Préfecture afin de favoriser la mise en œuvre d'équipements de sport mutualisés, de culture et loisirs.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

c. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOT (FFF)

Toujours dans le cadre de la restructuration du stade de foot, l'assemblée est informée qu'une autre demande de subvention est à effectuer auprès de la FFF. Un dépôt pourra être fait pour le montant des travaux de 594795 € HT.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de ces votes, M. Montessus a souhaité connaître la fourchette prévisionnelle des subventions à recevoir pour le stade de foot. M. Gallien répond qu'un minimum de 50% est envisagé voire davantage selon l'intérêt que porteront les différents organismes sollicités au projet.

3. AMENDES DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION

Exposé de Jean- Claude Dubost

Comme chaque année, une demande de subvention peut être effectuée dans le cadre des amendes de police visant à proposer des travaux liés à la sécurité.

Dans cette perspective, un dossier pourrait être déposé, selon les nouvelles règles des appels à projets, pour les travaux suivants :

- Plateau surélevé à proximité du Clos Pichat, chemin de Font Pérou à proximité de l'entrée du parc
- Panneaux divers de signalisation + quilles
- Coussins berlinois à proximité du carrefour des rues « Chemin de Font Pérou » et « Chemin Rivière de la Cour ».

L'ensemble de ces investissements se monterait à 13000 € TTC, montant sur lequel la subvention relative aux amendes de Police serait demandée.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

4. FINANCES COMMUNALES

Exposé de Jean-Michel Dumont

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. Dumont propose une présentation du compte administratif 2018 chapitre par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses de fonctionnement :

- | | |
|--|--------------|
| • Chapitre 11 (charges à caractère général) : | 997735.35 € |
| • Chapitre 12 (charge de personnel et frais assimilés) : | 1225718.65 € |
| • Chapitre 14 (atténuation de charges) : | 274657.00 € |
| • Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : | 432178.19 € |
| • Chapitre 66 (charges financières) : | 105144.45 € |
| • Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : | 1790.75 € |
| • Dépenses d'ordre : | 846842.64 € |

Total Dépenses de fonctionnement : 3884067.03 €

Recettes de fonctionnement :

• Chapitre 70 (Produits des services, ventes diverses) :	439643.17 €
• Chapitre 73 (Impôts et taxes) :	1237560.05 €
• Chapitre 74 (Dotations, subventions) :	1200724.98 €
• Chapitre 75 (autres produits gestion courante) :	461682.97 €
• Chapitre 77 (Produits exceptionnels) :	775829.98 €
• Chapitre 013 (Atténuations de charges) :	10924.64 €
• Chapitre 002 (Excédent fonctionnement reporté) :	1593.70 €
• Recettes d'ordre :	26588.72 €

Total Recettes de fonctionnement : 4154548.21 €

Excédent de fonctionnement : 270481.18 €

INVESTISSEMENT 2018

Dépenses d'investissement :

• Déficit d'investissement reporté :	280052.50 €
• Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) :	262123.60 €
• Dépenses opérations d'investissement :	1020629.89 €
• Dépenses d'ordre :	26588.72 €

Total Dépenses d'investissement : 1589394.71 €

Recettes d'investissement :

• Chapitre 010 (Dotations, fonds divers) :	761965.80 €
• Chapitre 16 (Emprunts, dettes assimilées) :	2412.00 €
• Recettes opération d'investissement :	557983.33 €
• Recettes d'ordre :	846842.64 €

Total Recettes d'investissement : 2169203.77 €

Excédent d'investissement : 579809.06 €

M. Dumont présente également un descriptif par nature des opérations réalisées en 2018 sur l'ensemble des 3 villages de la commune de Val d'Oingt pour un montant global de 1 020 629,89 € :

<i>Libellé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Libellé</i>	<i>Réalisé</i>
Séparatif Eaux pluviales/Eaux usées	206 010,32 €	Bâtiments équipements sportifs et culturels	24 868,02 €
La Chapelle du Mont Joli	156 346,96 €	Bâtiments réhabilitation	24 496,85 €
Aquisition terrains	103 643,80 €	Salle hors sac, toilettes, parking	23 078,10 €
Clos Pichat	102 804,25 €	Bâtiments sécurité incendie et accessibilité PMR	19 862,67 €
Panneaux de rues, signalisation, sécurité voirie	51 945,05 €	Matériel Informatique	18 784,80 €
Matériels services techniques	50 979,69 €	Eglise	17 618,30 €
Résidence de La Chapelle	47 778,86 €	Matériels divers (école, salles, ...)	15 187,85 €
Lotissement des Vignes	46 301,27 €	Aménagement caserne des pompiers	9 662,63 €
Bâtiments locatifs	35 641,46 €	Cimetière	6 210,00 €
Bâtiments scolaires	30 657,48 €	PLU	2 175,00 €
Parcs et espaces verts	26 576,53 €		

A l'issue de cette présentation, M. le Maire de Val d'Oingt en fonction au 31/12/2018, M. Paul PERIGEAT, est invité à quitter l'assemblée afin que l'élu le plus âgé procède au vote du CA 2018 de la commune de Val d'Oingt.

Ainsi, Mme Rochard propose la mise au vote de l'approbation du compte administratif 2018 de la commune.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU PERCEPTEUR – VAL D'OINGT

M. Dumont explique à l'assemblée que le compte de gestion du percepteur au titre de 2018 se compose comme suit :

La section de fonctionnement présente un excédent de 270481.18 €

La section d'investissement présente un excédent de 579809.06 €

Ces soldes sont identiques au compte administratif de la commune pour 2018, le conseil est donc invité à approuver ce compte de gestion.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE

M. Dumont rappelle les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2018 :

Excédent de fonctionnement de 270481.18 €

Excédent d'investissement de 579809.06 €

Aux vues de ces résultats, il propose de répartir les excédents de fonctionnement et d'investissement dégagés sur 2018 comme suit :

- La totalité de l'excédent de fonctionnement (270481.18 €) sera porté sur le budget primitif 2019 sur la ligne budgétaire **1068** « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- La totalité de l'excédent d'investissement (579809.06 €) sera porté sur le budget primitif 2019 sur la ligne budgétaire **001** « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Le conseil est invité à se prononcer sur cette proposition d'affectation.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. VOTE DES 3 TAXES POUR VAL D'OINGT

M. Dumont rappelle les taux d'imposition des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière des propriétés bâties, taxe foncière des propriétés non bâties) votés au titre de 2018 pour la part communale :

- Taxe d'habitation : 15.64 %
- Taxe foncière sur le bâti 18.22 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 23.06%

Pour l'année 2019, il est proposé à l'assemblée de reconduire ces 3 taxes sans y apporter de modification.

M. Montessuis demande quel a été l'impact des exonérations appliquées en matière de taxe d'habitation. M. Dumont répond qu'une compensation de l'état a bien été reçue venant neutraliser la baisse de cette recette fiscale.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019

M. Dumont présente chapitre par chapitre les propositions budgétaires pour 2019.

Il précise que le budget a été construit collectivement par l'ensemble des élus. Les commissions ont proposé des projets, qui ont été discutés et consolidés au cours de plusieurs réunions de préparation par la commission « finances » et in fine par l'exécutif.

BUDGET FONCTIONNEMENT 2019

Dépenses de fonctionnement :

• Chapitre 11 (charges à caractère général) :	1 026 000.00 €
• Chapitre 12 (charge de personnel et frais assimilés) :	1 244 000.00 €
• Chapitre 14 (atténuation de charges) :	275 000.00 €
• Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :	424 000.00 €
• Chapitre 66 (charges financières) :	111 000.00 €
• Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :	3 000.00 €
• Virement à la section investissement :	200000.00 €
• Dépenses d'ordre (dotation aux amortissements) :	82000.00 €

Total Dépenses de fonctionnement : 3365000.00 €

Recettes de fonctionnement :

• Chapitre 70 (Produits des services, ventes diverses) :	415000.00 €
• Chapitre 73 (Impôts et taxes) :	1280000.00 €
• Chapitre 74 (Dotations, subventions) :	1179000.00 €
• Chapitre 75 (autres produits gestion courante) :	476000.00 €
• Chapitre 77 (Produits exceptionnels) :	3000.00 €
• Chapitre 013 (Atténuations de charges) :	12000.00 €

Total Recettes de fonctionnement : 3365000.00 €

BUDGET INVESTISSEMENT 2019

Dépenses d'investissement :

• Chapitre 10 (Dotations, fonds divers) :	4010.00 €
• Chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) :	298000.00 €
• Dépenses opérations d'investissement :	1702000.00 €
• Dépenses d'ordre :	8000.00 €

Total Dépenses d'investissement : 2012010.00 €

Recettes d'investissement :

• Chapitre 001 (excédent d'investissement reporté) :	579809.06 €
• Chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisation) :	157000.00 €
• Chapitre 010 (Dotations, fonds divers) :	617440.94 €
• Chapitre 16 (Emprunts, dettes assimilées) :	3000.00 €
• Recettes opération d'investissement :	364760.00 €
• Virement de la section de fonctionnement :	200000.00 €
• Recettes d'ordre :	90000.00 €

Total Recettes d'investissement : 2012010.00 €

M. Dumont présente également un descriptif par nature des opérations prévues sur l'ensemble des 3 villages de la commune de Val d'Oingt pour un montant global de 1 702 000,00€ :

Libellé	BP 2019
Equipements sportifs	841 846,00
Clos et maison Pichat	393 512,00
Eaux pluviales	101 113,00
Préservation patrimoine	67 672,00
PLUs	58 687,00
Equipements scolaires	46 539,00
Achat de matériels	43 950,00
Bâtiments communaux	43 891,00
Sécurité et accessibilité PMR	29 772,00
Création Parking SdF	22 000,00
Divers	19 629,00
Espaces culturels	18 889,00
Bâtiments locatifs	14 500,00

A l'issue de cet exposé, M. le Maire procède à la mise au vote du budget primitif 2019.

M. Gauthier demande à ce que le budget soit voté à bulletin secret.

Il est rappelé à l'assemblée que selon l'article 2121-21 du CGCT, la demande de vote à bulletin secret doit être effectuée par un tiers des membres présents à l'assemblée.

Ainsi, M. le Maire demande aux élus de se prononcer sur la proposition suivante : « quels sont les élus favorables au vote du budget primitif 2019 à bulletin secret ».

Résultats du vote : 7 membres présents votent « Pour ».

M. le Maire rappelle que 26 membres du conseil municipal sont présents à cette session et par conséquent, la représentativité du tiers des membres présents n'est pas atteinte.

Un vote à main levée est donc demandé pour l'approbation du budget primitif 2019 :

Résultats du vote à main levée : 21 voix « Pour », 6 voix « Contre » et 5 « Abstentions ».

Le budget primitif 2019 est donc adopté à la majorité absolue.

<p align="center">BUDGET ANNEXE : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 et BUDGET 2019</p> <p align="center">« Lotissement les Vignes » de St Laurent d'Oingt</p>

1- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2018 de SAINT LAURENT D OINGT – LOTISSEMENT « LES VIGNES »

M. Dumont présente le compte administratif du budget annexe « Lotissement Les Vignes » de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt chapitre par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général : 22938.65 €
- Dépenses d'ordre : 97266.36 €

Total Dépenses de fonctionnement : 120205.01 €

Recettes de fonctionnement

- Autres produits de gestion courante : 0.27 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 166260.05 €

Total Recettes de fonctionnement : 166260.32 €

Excédent de fonctionnement : 46055.31 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement

- Déficit d'investissement reporté : 97266.36 €

Recettes d'investissement

- Recettes d'ordre : 97266.36 €

Résultat d'investissement : 0

A l'issue de cette présentation, M. le Maire de Val d'Oingt en fonction au 31/12/2018, M. Paul PERIGEAT, est invité à quitter l'assemblée afin que l'élu le plus âgé procède au vote du CA 2018 du budget annexe « Lotissement des Vignes de St Laurent d'Oingt ».

Ainsi, Mme Rochard procède à la mise au vote de cette délibération.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET ANNEXE « Lotissement les Vignes »

Le compte de gestion du budget annexe du « lotissement les Vignes » issu de la commune déléguée de St Laurent d'Oingt au titre de 2018 est proposé par Mme le Percepteur de la trésorerie de Chazay d'Azergues :

La section de fonctionnement présente un excédent de 46055.31 €

La section d'investissement présente un résultat nul

Ces soldes sont identiques à ceux inscrits au compte administratif de la commune pour 2018, le conseil est donc invité à se prononcer sur le compte de gestion du percepteur.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE « Lotissement les Vignes »

M. Dumont informe l'assemblée que les travaux relatifs au lotissement « les Vignes » se sont achevés en 2018 ; par conséquent, l'excédent de fonctionnement constaté à l'issue de l'année 2018 fera l'objet d'un report sur le budget primitif 2019 du lotissement au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour 46055.31 €.

Ce budget sera entièrement clos en 2019 à l'occasion du transfert de cet excédent sur le budget primitif communal 2019.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4- BUDGET ANNEXE 2019 – « LOTISSEMENT LES VIGNES » de SAINT LAURENT D'OINGT

Afin de clore ce budget, il est nécessaire d'ouvrir un budget sur 2019 et de constater le transfert de l'excédent de fonctionnement 2018.

Le budget 2019 se présentera ainsi pour clôture définitive :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

- Autres charges de gestion courante : 46055.31 €

Total Dépenses de fonctionnement : 46055.31 €

Recettes de fonctionnement

- Excédent de fonctionnement reporté : 46055.31 €

Total Recettes de fonctionnement : 46055.31 €

Pour information ce transfert sera affecté au compte 7551 « Excédents des budgets annexes » pour 46055.31 € sur le budget primitif communal 2019.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H00
